



AVIS PUBLIC

RÈGLEMENT NO 1044

Avis public est par la présente donné par la soussignée greffière de la Ville de Maniwaki, que le conseil a adopté, lors de la séance ordinaire du 8 janvier 2024, le règlement no 1044 intitulé : « Pour autoriser le conseil de la Ville de Maniwaki à imposer et prélever toutes les taxes et les tarifications pour les services pour l'année fiscale 2024 ».

Ledit règlement est actuellement en vigueur et déposé pour consultation à l'hôtel de ville situé au 186, rue Principale Sud à Maniwaki et est également disponible sur le site web de la Ville (<https://www.ville.maniwaki.qc.ca>).

Donné à Maniwaki, le 9 janvier 2024.

Louise Pelletier, greffière

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je soussignée, greffière de la Ville de Maniwaki certifie que j'ai publié l'avis ci-annexé en affichant une copie à l'hôtel de ville, à la bibliothèque, au Centre Sportif Gino-Odjick, sur le site internet et sur la page Facebook de la Ville de Maniwaki.

EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat, ce 9^e jour du mois de janvier 2024.

Louise Pelletier, greffière